

Rapport 4-4 Avis sur Convention d'application État-Région-ANRU du volet territorial du contrat de plan État-Région Bourgogne-Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Christian Hamonic	Séance plénière Mardi 21 juin 2016

Le CESER **prend acte** de la convention d'application État-Région-ANRU du volet territorial du CPER Bourgogne et du CPER Franche-Comté. Le CESER renvoie par ailleurs aux remarques suivantes :

- Le préambule du projet de convention rappelle que « *la politique de la ville, mise en œuvre par les contrats de ville, est articulée autour de quatre piliers : cohésion sociale ; développement économique, accès à l'emploi et à la formation ; valeurs de la république et citoyenneté ; cadre de vie et renouvellement urbain* » (p. 2). Le CESER note avec satisfaction la priorité donnée à la cohésion sociale.
- Le CESER aurait souhaité retrouver cette priorité dans le rapport du Conseil régional, qui inverse la hiérarchie mentionnée ci-dessus.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.